

**CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 12 JUIN 2015**1/ Rentrée scolaire 2015 : effectifs / Structure envisagée / Organisation

Effectifs prévisionnels : 240 élèves , fermeture de 1 classe

PS = 75 ( 3 dérogations accordées), en attente des dérogations Hors commune (aucune connue à ce jour)

MS = 75 - 6 déménagements + 1 inscription = 70

GS = 97 – 6 départs + 1 maintien + 3 inscriptions = 95

\* Structure à 9 classes

PS : 75	MS : 70	GS : 95
PS : 25	MS : 28	GS : 28
PS : 25	MS : 28	GS : 28
PS : 25	MS / GS : 14 / 12	GS : 27

La directrice est en contact permanent avec les services de l'enseignement si de nouveaux élèves s'inscrivent.

**Rentrée scolaire** : le mardi 1 septembre 2015 à 8h45, rentrée échelonnée pour les PS, avec la prise de rendez-vous d'une heure le premier jour dans la classe en compagnie des parents. Pour permettre une adaptation bienveillante les enfants de petite section seront accueillis par demi-groupe le jeudi 3 et vendredi 4 septembre. La restauration scolaire sera possible ces jours la pour les petites sections sur l'école. Une attention particulière sera donc portée aux moyennes et grandes sections la journée de la rentrée (nouvelle équipe Périscolaire). Un courrier a été distribué aux familles afin de prévenir l'école en cas de rentrée retardée (constat de rentrée à remonter à l'Inspection).

Le budget de fonctionnement a été fixé à 75 euros par élève, sur les effectifs de l'année civile. Les parents d'élèves élus se posent la question de la possibilité de budgétiser une ouverture de classe en mettant une partie du crédit alloué en réserve. La Directrice informe le conseil d'école que le budget doit être dépensé intégralement avant les vacances de la Toussaint.

A noter que l'équipe pédagogique est stable sur l'école, Mme François suite à la fermeture de classe quittera l'école, à priori l'intervenante Anglais sera reconduite sur son poste.

Les classes pour la rentrée prochaine ont été réparties de façon homogène lors d'un conseil des maîtres de cycle. Dans le cadre de la liaison GS / CP, les maîtresses de chaque niveau se sont rencontrées afin de présenter les futurs élèves de CP.

2/ Suivi des effectifs des ATSEM : Information

En raison de la fermeture d'une classe, l'effectif des ATSEM devrait passer à 6 Atsem sur l'école. La Directrice demande en raison de la taille de l'école (surface de ménage importante) et de la spécificité des besoins des enfants (enfants de grande section à besoin particulier), que l'effectif des ATSEM soit maintenu à 7 Atsem pour l'année scolaire 2015/2016.

La direction de l'enseignement nous informe que L'an prochain l'équipe sera dimensionnée en fonction de la structure qui aura été retenue selon les règles appliquées sur la commune à savoir 1 ATSEM pour 1 classe de petite section 1 ATSEM pour 2 classes de moyenne ou

grande section. La commune fait des efforts importants cette année : 9 agents ont été recrutés dont 6 volantes pour faciliter les remplacements des agents titulaires  
3 agents ont été positionnés sur des structures où il y avait ½ poste vacant (les effectifs ont alors été arrondis à la hausse). L'école maternelle de la Pie a bénéficié de cette disposition.  
Néanmoins les contraintes budgétaires ne permettent pas d'envisager le recrutement d'agent supplémentaire l'an prochain.

Monsieur Moraes , API , rend compte d'une réunion en Mairie le 22 novembre 2014, fixant le nombre d'Atsem par école en fonction du nombre d'élèves (1 ATSEM pour 40 enfants) et non de la structure de l'école.

Mr Lesbats, DDEN, demande à la Directrice si depuis le changement des horaires des Atsem, un mieux être a été ressenti. La Directrice souligne que depuis le mois de janvier et la tenue d'une réunion avec le service périscolaire afin de mieux définir les missions de la pause méridienne, les Atsem ressentent les bénéfices de la nouvelle organisation.

### 3/ Médecine scolaire : Informations

Le Docteur Lugassy est le médecin scolaire de la circonscription. Pour la rentrée scolaire 2015 , nous ne disposons d'aucune information contraire. La Directrice rappelle le rôle du médecin scolaire : rédaction et suivi des PAI, membre des équipes éducatives et acteur important lors de la rédaction des Projets Personnalisés de Scolarisation (compensation des situations de handicap).

Mme Hélier informe le conseil d'école qu'une CAPD doit se tenir le 18 juin , il y a une pénurie de médecins scolaires sur l'Académie.

### 4/ Suivi des travaux et des demandes adressées à la Mairie :

**Réfection des jeux de cours :** La structure de jeux de la grande cour a été condamnée depuis le retour des vacances de Février. La vérification et l'entretien des structures de jeux dépendent des Espaces verts.

**Un bureau indépendant est venu prononcer la non-conformité du jeu (sols souples non conformes).**

La structure va être retirée et remplacée.

Calendrier - dépose de la structure : Compte tenu du coût des réfections à réaliser et de l'état général de la structure, celle-ci sera finalement déposée cet été (sur une demi-journée – attente du planning du centre de Loisirs)

- choix d'une nouvelle structure en cours (marché sur plusieurs écoles), installation de la nouvelle structure fin 2015
- critères de choix : petite hauteur, adaptée aux enfants de 2 à 6 ans , actions motrices : grimper, glisser
- Les structures seront présentées aux directions concernées (la Pie Champignol et Gatin) à la rentrée prochaine.

### **Transport scolaire :**

- **informations sur les prestataires :** L'ancien marché arrive à échéance au 31 décembre 2015. Le marché sera publié en juillet prochain. Ce dernier a été alloué pour permettre à d'autres sociétés de proposer une offre sur certaines prestations. Néanmoins, compte tenu du volume de cars nécessaires sur certains lots, peu de sociétés sont en capacité de répondre à la demande et sont intéressés par ce type de prestation. Nombre de transporteurs en région parisienne privilégient le transport touristique. - 2 limites : nombre de cars disponibles / rues étroites, - tronçonnage des prestations : différencier car Piscine ( 20 places suffisent), et car sorties scolaires (car de 63 places demandé).

- **incidents de transport /courrier** : lors de la sortie des Petites sections (26/05), un incident a été remonté à la Mairie par courrier (formulaire Incidents Mairie) le 1<sup>er</sup> juin – 2h30 pour arriver à destination (au lieu de 1h15 prévu)– erreur de feuille de route .

La Mairie nous informe que : en ce qui concerne les dysfonctionnements relevés lors des trajets vers les infrastructures scolaires, chaque incident signalé fait l'objet d'un courrier Recommandé voire de pénalités financières si la séance est annulée. Le car mis à disposition ne disposait pas des bonnes informations, il s'est rendu dans une commune éloignée de l'activité. Le trajet a été beaucoup plus long que prévu et la sortie amputée d'une partie des activités prévues.

Afin de ne pas pénaliser les classes impliquées, la ville propose la mise à disposition de deux cars de 55 places pour une ½ journée, pour aller au cinéma. La direction scolaire doit se rapprocher de la direction des affaires scolaires pour programmer cette sortie.

La Directrice va joindre le service de l'Enseignement et demander de réserver les deux cars proposés plutôt en début d'année scolaire prochaine, afin de prévoir une sortie en lien avec la semaine du goût ( sortie cueillette de légumes et fruits ).

#### 5/ Coopérative scolaire : informations, bilan d'étape :

**Bilan d'étape      Report au 20/03 = 3 892,34 euros**

#### Recettes :

Total des Participations familiales, 2<sup>ème</sup> versement : 2 458,60 euros

Participation à la sortie cinéma MS : 378,00 euros

Participation à la sortie de fin d'année : 1 855,00 euros

#### Dépenses :

Carnaval : 720,00 euros

**Cinéma le Lido : 378,00**

Coût des sorties : 3 068,40

**Achat Métro : Fête école , environ 500,00 euros**

**Situation au 12/06 : 3 755,11 euros / Frais Car à venir : 1 368,40 (Participation Mairie à hauteur de 9,50 / soit 2 612,50 financé)**

#### 6/ Informations transmises par la Mairie : Mise en place d' un conseil de la vie éducative

Les conseils de vie éducative organisés en test sur certaines écoles seront généralisés à la rentrée prochaine.

Deux conseils seront organisés chaque année :

- **l'un en novembre** (après les élections des représentants des parents d'élèves) pour présenter les équipes et les activités proposées aux enfants,

- **le second en fin d'année** (Mai / juin) pour faire un bilan de l'année écoulée et présenter les dispositions prises pour l'année suivante.

Les CVE sont organisés par la commune indépendamment du conseil d'école, ils seront composés de : - La direction scolaire, 1 ou 2 représentant(s) du conseil des maîtres, Les têtes de liste APE (1 ou 2 représentant(s) par liste) ,L'élue au conseil d'école, Le référent des temps périscolaires de l'école, Le coordonnateur de secteur du périscolaire , Le chef de secteur de la logistique.

Mr Lesbats , DDEN, s'étonne de ne pas être convié à ses conseils, et précise que la question du périscolaire est du domaine du conseil d'école.